



# Evaluations d'école : Le dispositif ébranlé par la résistance des collègues, avec le SNUDI-FO !

La mobilisation engagée par le SNUDI-FO dans les départements, parfois en intersyndicale, montre que le rejet des évaluations d'école est unanime. La colère gronde dans les écoles. Le SNUDI-FO à l'initiative à tous les niveaux, alerte depuis des mois sur les enjeux de ce dispositif, véritable levier de territorialisation extrême de l'école !

Si le ministre compte mettre en place ces évaluations dans 20 % des écoles dès la rentrée, il se retrouve face à la résistance des collègues, avec le soutien du SNUDI-FO !

Alors que les IA-DASEN tentent d'expliquer le caractère obligatoire de ces évaluations d'école, le SNUDI-FO insiste sur le fait que rien n'est inscrit dans nos obligations réglementaires de service pour les imposer ! Rien dans notre statut ne permet à des élus, parents ou autres personnalités de venir évaluer les personnels ! Les évaluations d'école ne sont fondées que sur des préconisations du Conseil d'Évaluation de l'École. Aucun texte réglementaire (décret, arrêté...) ne permet donc de les imposer.

## Les premiers reculs ouvrent la porte au blocage définitif du dispositif

Forts de ces arguments et des prises de position de collègues, la mobilisation s'amplifie et l'administration recule dans plusieurs départements :

- Dans le **Puy-de-Dôme**, alors que 13 écoles ciblées demandent à ne pas subir l'évaluation d'école, le SNUDI-FO obtient de l'IA-DASEN que les écoles qui se positionneraient contre les évaluations d'école puissent sortir du dispositif !
- Dans les **Yvelines**, l'IEN des Mureaux, face à l'opposition des 5 écoles désignées, confirme dans une réunion qu'elle ne peut pas imposer ce dispositif aux personnels !
- En **Indre-et-Loire**, une quinzaine d'école adoptent une motion de refus de ces évaluations alors que les syndicats FO, FSU, CGT en CTSD exigent en commun la sortie du dispositif pour les écoles qui le souhaitent : l'IA-DASEN annule la réunion spéciale à l'attention des directeurs des écoles concernées et se tourne vers le ministre dans l'attente d'une réponse.
- Dans le **Tarn**, un IEN annonce que ce n'est plus 20 % mais 10 % des écoles qui seraient concernées, IEN qui a dû faire face à une nette opposition des directeurs lors d'une réunion et prendre acte du rejet de ces évaluations.
- Dans le **Val-de-Marne**, à l'appel des organisations syndicales SNUDI-FO, SNUipp-FSU, CGT Educ'action et SUD Education un rassemblement est appelé le 29 juin pour revendiquer notamment l'abandon des évaluations d'école !
- Dans l'**Ain**, le CHSCT-D du 20 juin adopte à l'unanimité un avis qui demande à l'IA-DASEN de ne pas mettre en place les évaluations d'école.
- Dans l'**Eure**, FO fait adopter un avis FO, FSU, UNSA en CHSCT-D exigeant l'abandon des évaluations d'école !

Partout la détermination des collègues va permettre de bloquer ces évaluations. Le SNUDI-FO se félicite de l'exigence claire d'arrêt immédiat et définitif des évaluations d'école affirmée dans un communiqué intersyndical national SNUDI-FO, SNUipp-FSU, CGT Educ'action, SUD Education et SNALC. Dans un courrier commun ces mêmes organisations préviennent le ministre Ndiaye : « *Nos organisations syndicales vous demandent d'abandonner ces évaluations d'école, qui ne correspondent ni aux attentes des personnels, des familles ou des partenaires, ni aux besoins pour améliorer la réussite des élèves.* »

Faire reculer le ministre sur ces évaluations serait un puissant point d'appui pour faire reculer le président Macron qui a la volonté de généraliser l'expérimentation marseillaise dès l'automne !

Non à la mascarade de ces auto-évaluations, défense de la liberté pédagogique ! Non à la mise en concurrence entre les écoles ! Plus que jamais, il nous faut enfoncer le clou ! La résistance des personnels paie. Des reculs sont annoncés. Le dispositif est ébranlé !

Le SNUDI-FO invite les personnels à accentuer la mobilisation maintenant et dès la rentrée, en prenant position pour obtenir définitivement l'abandon des évaluations d'école !

Montreuil, le 29 juin 2022